



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-CIS-Bio-Un-camion-benne-declenche-les-alarmes-a-la-dechetterie>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : CIS Bio Saclay : Un camion-benne déclenche les alarmes à la déchetterie**

25 janvier 2023

France : CIS Bio Saclay : Un camion-benne déclenche les alarmes à la déchetterie

Des déchets nucléaires mis à la poubelle

L'usine de production de radioéléments exploitée par CIS Bio international sur le site nucléaire de Saclay (Île-de-France) a jeté des déchets nucléaires dans les poubelles à ordures ménagères. Les pièces contaminées ont donc été expédiées dans une filière des déchets conventionnels au lieu d'être pris en charge par une filière spécifique aux déchets nucléaires. Ce n'est qu'une fois arrivé à la déchetterie que le chargement radioactif du camion-benne a été identifié comme tel.

Depuis le mois de décembre 2022, une nouvelle activité est réalisée par CIS Bio dans son usine de Saclay : le reconditionnement de générateurs de technétium (Tc99m) usagés [1]. Pour cela il faut attendre 11 semaines que la radioactivité diminue, démonter les générateurs et trier les pièces qui peuvent encore servir et celles à jeter. Mais le 26 décembre, sans qu'on en connaisse la raison, **l'industriel a "reconditionné" un générateur qui n'avait pas passé le délai obligatoire des 11 semaines.** Les pièces étaient donc plus actives en terme de rayonnement bêta que prévu [2]. Mais cette radioactivité n'a pas été détectée. Pourquoi ? "Défaillances des contrôles radiologiques des pièces" dit l'Autorité de sûreté nucléaire. On ne sait donc pas précisément qu'est-ce qui a été défaillant. Les contrôles ont-ils été faits, mais pas correctement ? Ont-ils été oubliés ? Les consignes pas assez précises ? L'activité pas suffisamment surveillée ?

Quoiqu'il en soit, des pièces contaminées ont été mises à la poubelle tout-venant, avec les déchets classiques. Sans aucune protection, ces déchets nucléaires ont été chargés dans un camion-benne, qui est sorti du site sans qu'aucune alarme ne se déclenche. Les portiques de détection par lequel doit pourtant passer tout véhicule qui transite sur un site nucléaires, ces remparts ultimes pour éviter une dissémination non-maîtrisée de radioactivité dans l'environnement ne fonctionnaient manifestement pas. **Ce n'est qu'aux portes de la déchetterie que les alarmes se sont déclenchées.**

Le camion et son chargement contaminé ont été rapatriés sur le site nucléaire de Saclay début

janvier. Cette fois la radioactivité de chaque déchet a été contrôlée et ils ont été triés, les déchets nucléaires étant orientés vers une filière spécifique aux matières radioactives, conformément à la loi.

Dysfonctionnements organisationnels, manque de culture de sûreté, récurrence de prises de risques avec des déchets radioactifs (un incident sur le même thème a été déclaré par l'exploitant nucléaire en septembre 2022), l'ASN est allée sur place le 9 janvier pour mener une inspection. Les rayonnements bêta émis par le technétium 99 sont moyennement pénétrants, il sont arrêtés par une feuille d'aluminium, donc peu de risques pour le conducteur du camion-benne. Il en va peut-être autrement pour celles et ceux qui ont "reconditionné" le générateur usagé. Mais parce que CIS Bio a laissé sortir des déchets contaminés sans protection et sans le savoir du site nucléaire, pour avoir pris le risque de les disperser à tous vents, l'incident est significatif pour l'environnement [3]. .

Ce que dit l'ASN :

Évacuation de déchets nucléaires dans une filière conventionnelle

Publié le 25/01/2023

Usine de production de radioéléments artificiels Fabrication ou transformation de substances radioactives - Cis-Bio

CIS bio international, exploitant de l'INB n° 29 à Saclay, a déclaré le 6 janvier 2023 à l'ASN un **événement significatif pour l'environnement relatif à l'évacuation de déchets nucléaires contaminés dans une filière conventionnelle via le circuit de collecte des ordures ménagères** du site de Saclay.

La société CIS bio international exerce, dans son installation nucléaire de base de Saclay, des activités de recherche et développement, de production et de distribution de produits radiopharmaceutiques et d'appareils à usage médical pour le diagnostic et la thérapie. Depuis le 13 décembre 2022, une activité de reconditionnement de générateurs de technétium (Tc99m) usagés a été lancée sur le site de Saclay. Ces opérations étaient jusqu'à présent réalisées sur un autre site à Antony (Hauts-de-Seine). Le reconditionnement des générateurs consiste, après décroissance radioactive, en un démontage et un tri des éléments pouvant être réutilisés et ceux devant être éliminés dans la filière de déchet adaptée.

Le 26 décembre 2022, des opérations de reconditionnement ont été réalisées sur un générateur pour lequel le temps de décroissance radioactive prévu (11 semaines après réception sur le site) n'a pas été respecté. De plus, des défaillances du contrôle radiologique des éléments triés et dans les conditions d'évacuation des déchets à la sortie du site ont entraîné la sortie du site de Saclay de déchets nucléaires parmi des déchets conventionnels. Cette situation a été détectée suite au déclenchement du portique de contrôle en entrée du site de traitement de déchets destinataire.

Le camion-benne contenant les déchets contaminés a été rapatrié le 6 janvier 2023 dans l'INB n°29 pour investigations. Cis bio international a procédé le même jour à l'ouverture de la benne ainsi qu'au tri et au contrôle radiologique des déchets. Cela a permis la récupération des déchets contaminés en vue de leur évacuation dans une filière adaptée.

L'ASN a réalisé le 9 janvier 2023 une inspection sur cet incident pour mieux comprendre les conditions dans lesquelles cet événement a été géré. Elle a permis de contrôler la mise en œuvre des mesures correctives et préventives définies par CIS bio international. La lettre de suite de cette inspection est consultable sur le site Internet de l'ASN.

Cet événement n'a pas eu d'incidence sur les installations, les personnes et l'environnement.

Toutefois, compte tenu des dysfonctionnements organisationnels, du manque de culture de sûreté dans la gestion des déchets et de défaillances récentes constatés antérieurement dans ce domaine (événement portant sur le même thème déclaré en septembre 2022), cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

L'ASN veillera à ce que, sur la base de l'analyse des causes de cet événement, l'exploitant renforce ses dispositions et son organisation interne concernant la gestion des déchets de l'installation, et évalue l'efficacité des actions correctives mises en œuvre pour éviter la reproduction de telles situations.

En savoir plus :

Inspection du 09/01/2023

Usine de production de radioéléments artificiels Fabrication ou transformation de substances radioactives - Cis-Bio

[Inspection suite à événement sur le thème des déchets](#)

INSSN-OLS-2023-0856.pdf (PDF - 282.49 Ko)

<https://www.asn.fr/l-asn-controle/actualites-du-controle/installations-nucleaires/avis-d-incident-des-installations-nucleaires/evacuation-de-dechets-nucleaires-dans-une-filiere-conventionnelle>

Notes

[1] **Le technétium 99** est un radio-isotope artificiel, émetteur bêta à vie longue, provenant pour l'essentiel des centres de retraitement du combustible. Sous sa forme la plus commune, pertechnétate Tc(VII)O₄⁻, c'est un radioélément particulièrement mobile et biodisponible dans l'ensemble de la biosphère.

Le technétium 99 présent dans l'environnement provient, pour une faible part (environ 150 à 170 TBq), des retombées des essais d'armes nucléaires (Galle, 1997 ; Yoshihara, 1996) et surtout des usines de retraitement du combustible. Source : IRSN, [FICHE RADIONUCLÉIDE Technétium 99 et environnement](#)

[2] **Le rayonnement bêta**, émis par un atome radioactif, est un faisceau d'électrons. Le rayonnement bêta cause plus de dégâts que le rayonnement alpha car il est chargé électriquement. Source : [IRSN](#)

[3] **Événements significatifs** : incidents ou accidents présentant une **importance particulière** en matière, notamment, de conséquences réelles ou potentielles sur les travailleurs, le public, les patients ou l'environnement. <https://www.asn.fr/Lexique/E/Evenement-significatif>